Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du: 10 septembre 2018

n° 43/2018

L'an deux mille dix-huit, le dix septembre à 18 heures.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 30 aout 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Isabelle COUTUREAU, Marie-Claire GAROFALO, Marie-Françoise GAUBERT, Nathalie NACCACHE, Catherine PUIG, Michèle TOUZELET. Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Jacques DANJOU, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Olivier GUERRA, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Marc SIE, Etienne THIBAULT, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL, Daniel VIENNE.

Avaient donné pouvoir :

E.ESCRICH FONS à R.DUFOUR, S.MANIAGO à C.BATS.

En exercice: 63

Présents ou représentés: 34

Délégués suppléants :

Mme Nelly CALMET.

Mrs Christian BATS, Roger DUFOUR, Albert MAMY.

Excusés:

Mmes Sophie ADROIT, Nicole DURY, Francette ROS-NONO.

Mrs François DEMANGEOT, Jacques DOUMERC, Jean-Luc GOUXETTE, Philippe GREFFIER, Pierre IZARD, Robert MASSICOT, Christophe PRADEL, Jean-Pierre OUAGLIERI, Alain ROUQUAYROL.

<u>Objet</u>: Mandat au Président pour la signature de la convention « Grand Site Occitanie »

Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portans transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territoria et Rural du Pays Lauragais,

Vu la délibération n° 26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire du PETR du Pays Lauragais,

Vu le dispositif contrat « Grand Site OCCITANIE » proposé par la Région Occitanie,

Vu le dispositif financier approuvé par la Commission Permanente de la Région Occitanie en date du 16 février 2018.

Vu les délibérations de la Région Occitanie sur :

- * le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs en date de 30 juin 2017,
- * l'appel à projet en commission permanente du 7 juillet 2017,
- * la sélection de la première vague des Grands Sites Occitanie en commission permanente le 15 décembre 2017
- * la sélection de la deuxième vague des Grands Sites Occitanie en commission permanente du 13 avril 2018

La politique régionale pour le tourisme se mobilise autour de deux enjeux majeurs : la structuration et la qualification de l'offre touristique régionale et le renforcement de l'attractivité du territoire.

La Région Occitanie dispose de sites d'exception, patrimoniaux, culturels, naturels et historiques. Ces sites, par leur image et leur notoriété, contribuent à affirmer l'identité de notre territoire et sont autant d'atouts pour sa promotion et son attractivité notamment à destination des clientèles nationales et internationales. Par la fréquentation qu'ils entraînent, ils constituent des moteurs de développement économique, touristique et culturel. Ils contribuent aussi au développement et au rayonnement des territoires dans lesquels ils s'inscrivent.

La Région a donc décidé de s'appuyer sur les sites culturels, patrimoniaux, historiques, naturels, exceptionnels afin de structurer au sein du territoire régional des destinations touristiques majeures. Pour encourager la fréquentation touristique toute l'année, il convient de développer ou de moderniser une offre (équipements, aménagements...) qui aura un fort potentiel d'attractivité et une capacité à générer des retombées économiques et des emplois sur les territoires concernés dans le respect des populations, de l'environnement, des paysages et de la biodiversité.

Les territoires labellisés **Grands Sites Occitanie** ont été appelés à formaliser un projet stratégique transversal à 4 ans (tourisme, médiation culturelle, patrimoine, environnement) qui répond aux attentes des visiteurs, locaux, régionaux, nationaux et internationaux et aux capacités du territoire à le mettre en œuvre.

Ce projet, qui doit faire la part belle à l'innovation, concerne le cœur emblématique du Grand Site mais prend aussi en considération sa zone d'influence territoriale.

Objectifs politique « Grands Sites Occitanie »:

La politique des « Grands Sites Occitanie » a pour objectifs :

* de favoriser le développement de l'activité au sein des territoires,

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif: 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél.: 04.68.60.56.54

Courriel: scot.lauragais@orange.fr

- * de pérenniser et créer des emplois dans le secteur du tourisme, de la culture et de l'environnement,
- * de développer la notoriété et l'attractivité de la destination Occitanie en prenant appui sur les sites touristiques, naturels et culturels de forte notoriété, la promotion de la destination de la Région OCCITANIE/Sud de France sur les marchés étrangers, français et de proximité,
- * de développer une dynamique de préservation, de valorisation, de médiation culturelle et patrimoniale dans les cœurs emblématiques des « Grands Sites Occitanie »,
- * d'innover dans les nouvelles approches artistiques, numériques et ludiques du patrimoine,
- * de structurer l'offre avec l'amélioration de la qualité de l'accueil, des services, des produits et des aménagements afin que le séjour sur le site soit à la hauteur des attentes des visiteurs,
- * d'organiser une démarche concertée entre acteurs de la culture, du tourisme et de l'environnement dans la valorisation des « Grands Sites Occitanie »,
- * d'inciter les visiteurs à découvrir les sites et les produits de son territoire environnant ainsi que les autres « Grands Sites Occitanie » de la région Occitanie,
- * de favoriser l'appropriation du patrimoine des « Grands Sites Occitanie » par les habitants de la Région et les acteurs touristiques et culturels afin d'en faire les ambassadeurs de notre territoire régional,
- * de préserver la qualité de vie des habitants de la région et de chaque territoire concerné.

Le projet de convention à intervenir a pour objet d'organiser le partenariat entre la Région, les Départements et le Grand Site Occitanie « Aux Sources du Canal du Midi » ainsi que son inscription dans le Réseau « Grands Sites Occitanie ». Ce contrat permettra de déterminer et d'identifier le ou les cœurs emblématiques, les lieux de visite majeurs et la zone d'influence.

Après avoir pris connaissance du projet de convention à finaliser avec la Région Occitanie ainsi que tous les partenaires impliqués dans ce dossier « Grand Site » et notamment le PETR.

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité:

1°) D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec la Région et les partenaires impliqués ainsi que tout avenant et tout document afférant au dossier « Grands Sites Occitanie – Aux sources du canal du Midi».

Fait à Avignonet Lauragais, le 10 septembre 2018.

Le Président

Georges MERIC